

Participants : Rosalía Fernández, Anne Gongora, Avi Schneebalg, Eric van Engelen, Myriam Rius, Monika Wlodarczyk, Konstanze Thau, Camilla Hölzer, Laura van der Krogt, Alina Serhieieva, Andrii Ryshchenko , Milwyn Jarman, Marta Nagy, Agnes Bucsi, Sylvie Frankignoul, Svilena Dimitrova, Karolina Toczynska, Agnieszka Owczarewicz, Daniela Bianchini, Daniel Stoll, Miltiadis Chatzigeorgiou, Béatrice Brenneur (par zoom), Carme Guil représentée par Rosalía Fernández

1. Rapport de la présidente

La présidente rend compte de plusieurs événements majeurs auxquels elle a assisté.

- Une formation pour les juges en Pologne : Rosalía et Avi ont participé à cette formation et ont également donné une conférence à l'association du barreau à Varsovie.

46 juges polonais supplémentaires ont commencé à renvoyer des affaires à la médiation. Agnieszka est la nouvelle présidente de Gemme Pologne. Cette section compte maintenant 30 membres.

- Rosalia était aussi à Marseille pour travailler sur la médiation dans les forces armées de la France. Il y a une association qui veut coopérer avec Gemme. La médiation dans l'armée est une pratique nouvelle.

- La présidente a aussi participé , en tant que conférencière, à un événement international co-financé par l'Union européenne, sur la Justice thérapeutique, à Costa Rica. L'association Iberoaméricaine de la Justice Thérapeutique propose un accord de collaboration avec GEMME

Le 22 novembre, un webinaire en collaboration avec l'IFJ belge et le REFJ-dont GEMME est partenaire- a été organisé à l'initiative d'Avi, avec 12 intervenants de 4 pays différents. 66 juges de 7 ou 8 pays y ont participé. Les réactions ont été très positives. Le webinaire était en français. Il serait bon que le webinaire soit également organisé en anglais pour donner aux juges qui ne comprennent pas le français la possibilité d'y participer.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Barcelone le 11 juin 2022

Le procès-verbal est approuvé !

3. Rapport du trésorier

Anne fait part du rapport du trésorier. Certaines sections n'ont pas encore payé leur cotisation. Des messages seront envoyés à ces sections. En ce moment il y a 23.132 euros sur le compte de Gemme. Lorsque les sections en retard auront payé leur cotisation, le compte sera actualisé.

Il y a beaucoup moins d'argent sur les comptes de Gemme qu'avant la réunion du conseil d'administration à Barcelone. Les hébergements étaient trop chers, mais les dépenses de chaque membre ont été remboursées avec une limite par personne.

La majorité des dépenses concernant l'organisation de l'assemblée générale de Barcelone sont pris en charge par des collaborateurs externes, notamment le Barreau de Barcelone.

La participation des membres de GEMME aux manifestations de Barcelone a été gratuite, y compris streaming, avec un service d'interprétation simultanée en trois langues.

Actuellement, chaque membre du conseil d'administration peut demander jusqu'à 500 euros pour assister à la réunion du conseil. À la lumière de l'inflation et d'autres circonstances économiques, la limite de 500 euros que chaque membre du conseil d'administration peut demander sera examinée et pourra être augmentée pour les prochaines réunions. Pour l'instant, cette limite reste toutefois de 500 euros. Tous les membres du conseil d'administration peuvent demander le remboursement à Jacques.

4. Communication pour Gemme depuis l'AG. Rapport de Myriam Rius

Myriam fait le point sur les communications. En 12 mois, 17 nouveaux articles ont été partagés. Elle remercie les membres de transmettre des informations pour le site web. Les membres reçoivent automatiquement un message lorsque de nouvelles publications sont disponibles. Au cours des derniers mois, le site web a reçu plus de 700 visiteurs. Il y a également de nombreux adeptes sur les réseaux sociaux. Si l'un des membres a des nouvelles à partager, il peut remplir le formulaire. Les nouvelles seront ensuite publiées si elles sont pertinentes pour Gemme. Les nouvelles concernant la médiation sont toujours pertinentes et peuvent être publiées sur le site dans les 24 heures. Il est cependant important que l'information soit correcte et qu'il y ait suffisamment d'informations.

Chaque pays est rendu visible par son drapeau et se trouve également dans le menu principal du site. Si des personnes veulent rejoindre Gemme, elles peuvent remplir le formulaire sur le site web. Myriam reçoit ces informations et les transmet au président de la section dont la personne est originaire. C'est un moyen pour Gemme de se développer. Myriam informe le conseil qu'elle peut fournir aux membres de Gemme une adresse e-mail personnelle. Cette adresse e-mail est une adresse de renvoi. De cette façon, l'adresse e-mail privée ne sera pas visible. Myriam peut être contactée à l'adresse suivante : contact@gemmeeurope.org

L'ancienne adresse du site de Gemme n'est plus disponible et redirige tous les visiteurs vers le nouveau site web.

Les 20 ans de Gemme

Myriam a réalisé un plan de communication pour le 20ème anniversaire de Gemme. Celui-ci consiste en :

- un nouveau logo pour Gemme, à utiliser pendant toute l'année, pour tout événement important de GEMME et aux RRSS.
- réalisation d'une histoire de Gemme pour mettre en évidence tous les événements importants des 20 dernières années, ainsi que l'évolution de chaque section.
- mise sur pied d'une base de données VIP pour les personnes et les institutions pour les 20 ans de Gemme. Cela servira à envoyer une invitation à ces personnes et institutions et leur permettra de rester informées.

Il est important de mettre en lumière ce que fait Gemme et d'attirer plus de membres et de pays vers Gemme.

Myriam invite tout le monde à lui donner des idées pour faire grandir Gemme et à partager des informations sur Gemme dans les réseaux sociaux pour attirer plus de participants. Alina propose d'aider Myriam. Agnieszka demande plus d'informations pour la section polonaise de Gemme. Avi exhorte tout le monde à trouver de nouveaux membres par tous les moyens possibles.

La section bulgare partage l'idée d'organiser un événement spécial dans chaque pays membre. Cela peut modifier considérablement le nombre de membres.

Les plans élaborés par Myriam sont approuvés !

5. Rapports par pays

Pour la réunion du conseil d'administration de Cracovie, les sections nationales ont fourni une mise à jour. Celles-ci peuvent être consultées sur le site web. Pour cette réunion du conseil, seules l'Allemagne et la Suisse ont remis un rapport national. Il est demandé à tous les membres du conseil d'administration de préparer un rapport national avant chaque réunion du conseil. Le lien vers le formulaire se trouve dans l'invitation à la réunion du conseil.

Les membres présents font un bref rapport oral.

Bulgarie : la loi a été modifiée pour rendre la médiation obligatoire dans les affaires familiales et également dans certaines affaires civiles. La semaine dernière, la première commission du parlement a approuvé la première étape. Certaines parties réagissent négativement. Mais la médiation progresse. L'initiative est venue des médiateurs, et est reprise par des avocats et des juges maintenant.

Italie : En 2021, il y a eu une formation pour les juges sur la médiation civile. Cette formation a été organisée par l'Ecole supérieure de la magistrature. Gemme pourrait jouer un rôle dans cette formation. Des formations similaires ont eu lieu dans d'autres pays.

Belgique : La Belgique a connu un boom des formations.

Pologne : Il y a plus de médiations dans les tribunaux civils et commerciaux et les tribunaux du travail. Une loi est en cours de rédaction et devrait être prête en 2023. En droit de la famille, une formation est également dispensée par une équipe composée d'un juge, d'un médiateur, d'un coach et d'un psychologue. Ce modèle est déjà en place dans trois endroits.

Hongrie : Il y a eu de graves problèmes. Des attaques ont été lancées par l'Office national de la magistrature. Les juges ne sont pas très intéressés par la médiation. La possibilité d'une médiation obligatoire n'est pas souvent utilisée.

Cependant, si la médiation n'est pas couronnée de succès, elle permet tout de même de changer l'attitude des parties. Gemme Hongrie ne compte plus sept membres. Il y a eu une conférence en octobre qui a été un succès. L'année prochaine, il y aura une autre

conférence. A cette occasion, il serait très apprécié que les membres de Gemme fassent une intervention. L'objectif serait de faire en sorte que Gemme soit plus remarqué en Hongrie.

Royaume-Uni : Les règles de procédure civile prévoient qu'un juge s'adresse aux parties au début de la procédure. Cela fonctionne dans 50% des cas. L'université de Leicester organise des activités dans les semaines à venir. Des efforts sont également déployés pour rendre la médiation obligatoire au Royaume-Uni. La section britannique de Gemme a besoin d'être relancée.

Ukraine : En Ukraine, tout est fait pour offrir aux parties un procès équitable et pour continuer à traiter les affaires. Les juges aident aussi bénévolement les citoyens. Nous nous battons pour les valeurs de la liberté. L'année dernière, une loi sur la médiation a été adoptée en Ukraine dans différents domaines juridiques. Des juges participent au programme LLM. L'Ukraine souhaite vivement faire partie de Gemme Europe.

Grèce : Une loi récente a été adoptée sur la médiation dans les affaires familiales. Environ 1 800 médiateurs sont déjà formés en Grèce. Un comité sur la médiation est actif au sein du ministère de la Justice. Il est dirigé par M. Maherres. De plus amples informations seront disponibles lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Autriche : Les quatre présidents de l'Oberlandersgerichten ont finalement été convaincus de mettre en œuvre le programme pour tous les juges autrichiens. Cela commence en mars. Il y a aussi 22 autres juges.

Pays-Bas : La médiation aux Pays-Bas est fortement ancrée dans le droit pénal. Plus encore que dans le droit de la famille. L'incitation à participer à la médiation a été rétablie. Cela signifie que les deux premières heures de médiation sont gratuites pour les participants.

France : En France, il se passe beaucoup de choses. La justice rencontre des difficultés importantes en raison du nombre très insuffisant de magistrats et le pouvoir politique essaie de trouver des solutions pour y remédier. Il est nécessaire de rendre une justice de qualité et la médiation y contribue.

Le Conseil national de la médiation a été créé cette année et sera dirigé par les plus hauts magistrats judiciaires et administratifs. Les avocats sont très intéressés par la médiation. L'ADR est mieux connu.

Il reste cependant un long chemin à parcourir pour convaincre les avocats et les juges d'utiliser la médiation. La section française et la section belge s'entraident. Il y a eu une conférence en Belgique avec Marie France Carlier.

Béatrice et François ont beaucoup travaillé sur le programme. En France la médiation administrative existe aussi et s'est bien développée grâce au Conseil d'Etat et à François Staechelé.

Espagne : Carme Guil est la présidente de la section espagnole de Gemme, mais n'a pas pu assister à la réunion en raison du Covid. La section espagnole enverra un rapport écrit après la réunion. Carme remercie tous ceux qui étaient présents à Barcelone. Le film qui y a été projeté sur la justice réparatrice a été un grand succès et sera présenté en France prochainement.

En Espagne également, le système de consensus parental sera introduit. C'est l'objectif de Gemme. Il y a un projet pour le faire en Espagne avec l'aide de Gemme Belgique.

Allemagne : En Allemagne, la médiation est également pratiquée dans les tribunaux administratifs. C'est également le cas en Autriche. En droit fiscal, la médiation est également pratiquée en Rhénanie du Nord-Westphalie. La qualité du jugement fait que la médiation ne peut pas avoir lieu uniquement dans un domaine du droit. Le ministère de la Justice en Allemagne veut faire des économies grâce à la médiation. Ce n'est pas un bon développement pour la médiation.

6. Organisation par Gemme France du séminaire-croisière

Béatrice rejoint la réunion via Zoom et indique au conseil d'administration les projets pour la réunion à Strasbourg et le programme spécial pour la célébration du 20ème anniversaire de Gemme.

Tous les membres du conseil d'administration sont priés de s'inscrire au séminaire-croisière le plus tôt possible, car il faudra réserver les cabines.

Le programme de la réunion à Strasbourg et du séminaire-croisière est disponible sur le site web en anglais et en français. Le programme débute le jeudi 25 mai et se termine le 30 mai 2023.

Lors de l'intervention de Béatrice, le CA a remarqué que GEMME devrait organiser un événement de célébration de 20 ans gratuite pour tout membre GEMME souhaitant y participer.

Il a été aussi souligné que les Assises du 25 mai ainsi que la Croisière à partir du 26 après-midi étaient réalisées par GEMME France, alors que la matinée du 26 mai serait complètement organisée par GEMME.

7 et 9. Projets européens en cours et autres projets

Avi était à Alicante. Il indique au conseil d'administration qu'à partir de 2023, il y aura un centre permanent de médiation en droit de la propriété intellectuelle à Alicante.

Concernant le REFJ, Avi s'en charge et participe aux réunions, étant donné que GEMME est partenaire. Il est prévu d'organiser un webinar similaire à celui qui s'est tenu en novembre, au cours de 2023, en anglais.

À propos du projet ERA, GEMME a toujours des difficultés pour trouver des participants aux séminaires programmés, alors qu'il y a de places réservés pour des membres GEMME. Il faudrait motiver les collègues à participer, ou chercher des idées pour proposer des cours plus attractifs.

Rosalía propose de créer un groupe pour travailler sur le droit de la famille en s'inspirant du modèle belge. Les personnes intéressées doivent la contacter.

8. La justice réparatrice

Aucun nouveau développement n'est signalé concernant la justice réparatrice.

Il faudrait travailler au sujet. Éric et Carme sont en charge.

10. Discussion sur la modification des statuts de Gemme

Eric informe le conseil d'administration que des travaux sont en cours pour modifier les statuts, ce qui est nécessaire en ce qui concerne l'adhésion à Gemme pour l'Ukraine. Les modifications des statuts doivent être approuvées par le conseil d'administration et ensuite ratifiées par l'assemblée générale. L'assemblée générale se tient une fois tous les deux ans.

La présidente propose d'accueillir l'Ukraine comme pays observateur dans Gemme. L'Ukraine est déjà candidate à l'adhésion à l'UE et est un pays européen. Par conséquent, l'Ukraine peut immédiatement être acceptée pour participer aux activités de Gemme.

La candidature de l'Ukraine a été provisoirement acceptée, dans l'attente d'une modification des statuts ou d'une confirmation par l'AG.

Les statuts doivent être modifiés. Cela permettrait également de clarifier la situation du Royaume-Uni depuis le Brexit.

Pour modifier les statuts, il faut plus que le conseil d'administration.

Camilla et Daniel Stoll expliquent qu'il est très difficile de travailler sur la réforme des Statuts dans un groupe de travail. Ils pensent qu'il serait préférable de le faire avec les autres membres du conseil. Pour cela, il pourrait être très utile d'organiser une réunion de type atelier dès que possible.

11. Nouvelles sections de Gemme

Le conseil d'administration discute des sections actives, des sections inactives et des pays qui n'ont pas encore de section nationale.

Avi invite tous les membres du conseil d'administration à s'impliquer plus activement dans la recherche des juges des pays où il n'existe pas encore de section nationale de Gemme, comme Chypre.

Myriam propose de faire un article sur le site web qui contiendra les questions fréquemment posées (FAQ). Laura l'assistera.

Un PDF sera également créé dans lequel tous les avantages d'être membre de Gemme seront résumés. Ce PDF pourra être envoyé aux nouveaux membres potentiels.

La réunion du conseil d'administration passe en revue tous les pays pour voir qui a une section et qui est observateur.

Il est également demandé aux membres du conseil d'administration d'entrer en contact avec les membres des autres sections et de les aider quand ils le peuvent.

12. Autres sujets et date de la prochaine réunion

Les membres du conseil d'administration sont invités à envoyer une personne de leur section pour les remplacer lorsqu'ils ne peuvent pas assister eux-mêmes à une réunion du conseil. Cette personne pourra alors exercer son droit de vote. Les frais de participation à la réunion du conseil d'administration seront remboursés à cette personne

La section belge a un problème avec les membres qui veulent être dans la section nationale, mais ne veulent pas devenir membre de Gemme Europe, parce qu'ils n'en voient pas les avantages. La section espagnole offre des avantages aux membres espagnols de Gemme Europe, comme des réductions pour les formations.

La section allemande demande une cotisation de 60 euros aux membres de la section nationale. Gemme Allemagne garde 10 euros. Avec cette somme, elle paie des activités.

Prochaine réunion le 26 mai au matin à Strasbourg, aux conditions mentionnées au point 6.

Sur proposition de Camilla, le CA décide à l'unanimité que GEMME prendra en charge les frais d'inscription à la Croisière de la Présidente Rosalia, si elle décide de participer à cette activité.